

Études littéraires africaines

MOURALIS Bernard, *République et colonies, entre mémoire et histoire* (Paris, Présence Africaine, 1999)

Anthony Mangeon



Numéro 9, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041993ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041993ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'Étude des Littératures africaines (APELA)

ISSN

0769-4563 (imprimé)

2270-0374 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mangeon, A. (2000). Compte rendu de [MOURALIS Bernard, *République et colonies, entre mémoire et histoire* (Paris, Présence Africaine, 1999)]. *Études littéraires africaines*, (9), 53–58. <https://doi.org/10.7202/1041993ar>

dans *Africa and the Disciplines*, recueil édité par R. Bates, V.Y. Mudimbe et J. O' Barr (1994). Miller y examine le développement des *cultural studies* aux Etats-Unis, et tâche d'y montrer la supériorité d'une éducation multiculturelle en insistant à ce sujet sur l'intérêt d'étudier la littérature africaine, et sur les transformations qu'un tel champ d'étude peut opérer dans la théorie littéraire.

Le dernier chapitre, *Beyond identity*, se veut une réponse critique à l'ouvrage de Deleuze et Guattari, *Mille plateaux*, et tâche ainsi de saper les fondements de la "nomadologie" qui se développe dans les études post-coloniales. L'hypothèse situationnelle, selon laquelle l'identité n'est pas fixe mais se construit en fonction du contexte et des autres acteurs sociaux en présence, est défendue en guise de préliminaire ; en revanche, Miller remet en question la dépendance des auteurs de *Mille plateaux* sur des sources ethnographiques contestables, et le caractère de fait extérieur de ce nomadisme qui n'est que pur intellectualisme et n'a pas grand-chose à voir avec les véritables nomades. Ces mises en garde contre une "nomadologie" qui se croit "libre" de toute détermination au moment même où elle tente d'aller "au-delà de l'identité", sont certes salutaires, mais Miller fait à notre avis fausse route lui aussi, lorsqu'il oriente ses arguments vers une critique du cosmopolitisme qu'il croit déceler chez Deleuze et Guattari ; cette charge invalide en effet son propre appel à une démarche mesurée, qui pense "à travers les frontières sans faire semblant que celles-ci n'existent pas" (p. 209). Et l'on ne peut que regretter, en définitive, que l'ouvrage ne débouche sur aucune véritable conclusion, si ce n'est une paraphrase, dans les dernières lignes de ce chapitre, de la démarche "oblique" que J.-L. Amselle proposait dans *Logiques métisses*. Une telle indétermination, si elle est "politiquement correcte", suscite inévitablement la frustration du lecteur.

■ Anthony MANGEON

■ MOURALIS BERNARD, *RÉPUBLIQUE ET COLONIES, ENTRE MÉMOIRE ET HISTOIRE* (PARIS, PRÉSENCE AFRICAINE, 1999).

Les travaux de Bernard Mouralis sont guidés par un souci constant d'étudier les œuvres littéraires dans leur contexte de production, en s'attachant notamment à l'histoire des idées, mais aussi à celle des institutions. Son livre, *République et colonies*, est le nouveau fruit de cette démarche critique, et s'il s'inscrit quelque peu en rupture avec les analyses plus strictement littéraires développées dans *L'Europe, l'Afrique et la Folie*, on relèvera la continuité avec sa thèse d'Etat, *Littérature et Développement*, sa réflexion s'ancrant aussi solidement dans le champ historique. Constatant que l'histoire des relations entre la France et l'Afrique fait actuellement l'objet d'une occultation dans notre mémoire collective, B.

Mouralis fait le choix intempestif d'en rappeler les faits majeurs, de 1875 à 1960, afin de montrer comment la connaissance et la reconnaissance d'un espace-temps franco-africain, déterminant dans l'histoire de l'idée républicaine et de ses vicissitudes, s'avèrent cruciales pour une définition lucide de l'identité française contemporaine, et pour une pratique réfléchie et informée des études africaines.

Sans dénier une certaine validité aux démarches disjonctives, qui mettent l'accent, d'une part, sur les contradictions d'un régime républicain s'engageant dans une entreprise de domination coloniale, et, d'autre part, sur la résistance que lui oppose les colonisés, B. Mouralis en souligne subtilement les limites. En effet, un tel mode d'analyse dichotomique, outre qu'il est tributaire du dualisme caractéristique de la "raison ethnologique" stigmatisée par Jean-Loup Amselle, et qu'il postule de façon déguisée un unanimité indifférencié parmi les sujets africains, présente deux faiblesses méthodologiques. En premier lieu, il évacue sommairement "les processus de redistribution du pouvoir" et ignore ainsi l'interaction franco-africaine, qu'illustre par exemple la participation déterminante des Africains à l'histoire de France lors des deux guerres mondiales. Par ailleurs, une telle option néglige nécessairement la diffusion du modèle et de l'idéal républicains en Afrique, et ne peut, de ce fait, saisir ce qui motive les revendications d'accès à la citoyenneté, ni le sens de l'action politique des divers députés africains et malgaches.

Par contraste, l'approche continuiste de B. Mouralis s'apparenterait donc davantage à cette "logique métisse" que propose J.-L. Amselle, axée sur une "problématique de la reproduction du Même dans l'Autre" (*Logiques métisses*, Payot, 1990, p.248), et dont le principal intérêt épistémologique est de mettre l'accent sur le syncrétisme à l'œuvre dans les domaines politique, économique, religieux : tandis que la raison ethnologique oppose société à Etat / société sans Etat, économie d'autosubsistance / économie de marché, ou encore paganisme / Islam, l'approche continuiste d'Amselle soulignait l'existence de l'Etat dans le segmentaire, ou de l'Islam dans le paganisme, en postulant un "mélange dont il est impossible de dissocier les parties". J.-L. Amselle et B. Mouralis ont également en commun un farouche scepticisme à l'égard d'un relativisme culturel qui tend à insister sur le caractère fondamentalement différent des cultures africaines, et risque, au nom de la spécificité culturelle, de tolérer cyniquement, en définitive, des particularismes anachroniques qui manifestent une domestication arbitraire des individus. Revendiquer, face à l'universalisme du droit naturel, le "droit des cultures africaines à pratiquer l'excision ou le droit de l'Islam à exécuter les blasphémateurs" constitue en effet aux yeux d'Amselle, "un rejet radical de l'idée sinon de la pratique de la démocratie" (*op. cit.*, p.11), tandis que Mouralis se positionne "à l'encontre des logiques qui conduisent tant de nos contemporains à justifier un droit des communautés ou des groupes et l'existence d'Etats dans lesquels la citoyenneté doit reposer sur une base ethnique ou

religieuse" (*R et C*, p.19). Mais alors que l'approche continuiste d'Amselle s'attachait à déconstruire des typologies essentialisantes, afin de montrer une continuité entre l'histoire précoloniale et l'histoire coloniale, celle de B. Mouralis, tout aussi méfiante à l'égard des catégorisations anthropologiques, se propose d'étudier selon une démarche historique "le continuum qui lie métropole et colonies, époque coloniale et post-coloniale" (p. 26). C'est ainsi seulement qu'on peut dépasser "les problématiques usées du nationalisme, de la résistance ou de la collaboration" pour traquer, à l'instar d'Achille Mbembe qu'il cite ici, "les formes publiques d'usage de la raison en colonie, et à travers elles, les processus par lesquels les natifs se constituèrent à la fois comme sujets exerçant et subissant des relations de pouvoir" (*Naissance du maquis*, Khartala 1996, p. 10-11, cité in *R et C*, p.15).

La grande force de persuasion de B. Mouralis réside dans sa conviction que l'idéal républicain de Victor Schoelcher, dans sa double composante juridique (égalité affirmée et défendue par le droit) et politique (citoyenneté accordée à tous les membres de la communauté) représente un universalisme concret qui, s'il fut dévoyé par les faits et par la résistance des milieux coloniaux à son application réelle, garde toujours son bien-fondé, et peut "être une valeur pour les peuples africains et la base sur laquelle ceux-ci pourraient fonder leur droit". Cette ambitieuse problématique, dont nous avons tâché de rappeler les enjeux, se développe en quatre étapes qui poursuivent deux objectifs complémentaires : souligner la permanence, tout au long de l'histoire coloniale, d'un débat en métropole sur la finalité et la forme que devait revêtir l'entreprise de colonisation ; montrer le transfert, en Afrique, de ce débat et de l'idée républicaine, ainsi que le rôle rétroactif des Africains dans la survie et le progrès de cette idée républicaine en métropole.

Afin de contrer tout d'abord "l'occultation de la mémoire franco-africaine dans la France d'aujourd'hui", le premier chapitre, sous un tel titre, se propose de rappeler les faits historiques qui ont créé des liens entre colonisateurs et colonisés, dont la plupart se caractérisent avant tout par la violence : violence des conquêtes, des conditions imposées aux colonisés, violence des répressions menées contre les actes de résistance ou contre les revendications légitimes d'égalité après la seconde guerre. Si cette violence crée automatiquement une obligation de justice, et donc en premier lieu de mémoire, elle doit également déboucher sur un "devoir d'analyse", de type historique, car l'oubli de l'iniquité similaire qui caractérise "l'expérience vécue par les Français sous l'occupation et l'expérience vécue par les peuples coloniaux" présente un danger évident pour toute démocratie qui s'accommode complaisamment de sa part totalitaire : "les Français ont le droit de savoir ce qui a été accompli en leur nom par un certain nombre de gouvernements qui ont couvert ou autorisé des pratiques tout à fait comparables à celles des régimes totalitaires les plus répressifs. Il importe de connaître le mécanisme qui conduit une démo-

cratie à renier les idéaux qu'elle proclame, l'enchaînement des faits, les concessions, les facilités qui rendent possibles ces événements comme le 8 mai 1945 dans le Constantinois, ceux de Madagascar en 1947-1948, ou la journée du 17 octobre 1961 à Paris" (p. 59). Mais France et Afrique sont également liées par la création d'un espace juridique et politique commun : l'Union Française, que la Constitution de 1946 avait substituée à la dichotomie métropole / colonies. Bernard Mouralis y voit "un moment essentiel dans l'histoire de la construction républicaine au cours duquel les parlementaires africains ont joué un rôle déterminant dans le progrès accompli", et tout en prenant soin de rappeler les obstacles opposés à la réalisation concrète de cette Union (résistances juridiques, mais aussi politiques et militaires), il se fait fort de montrer qu'en dépit de ces errements, une vie politique fut néanmoins instaurée en Afrique, "qui a ainsi fait l'expérience du pluralisme des partis, des syndicats et des organes de presse" (p. 58). Cette définition des aspects formels d'une politique démocratique permet, en outre, de désamorcer une critique facile à l'égard des conclusions de ce chapitre, qui consisterait à affirmer qu'une vie politique existait de toutes façons, d'ores et déjà, sous des formes différentes. Cette dimension juridique et politique de la relation franco-africaine que défend B. Mouralis reste de fait un enjeu considérable si l'on veut éviter une "vision fantasmatique", partielle et partiale, de l'Afrique et du rapport que nous entretenons avec elle.

C'est pourquoi, après avoir retracé le cadre général de cette relation, l'auteur passe en quelque sorte à des études de cas, c'est-à-dire à la vision qu'en ont certains intellectuels. Le deuxième chapitre est ainsi consacré à "Robert Delavignette et le projet d'une république franco-africaine". Méfiant à l'égard de l'anthropologie culturelle, qui chercherait à classifier les traits caractéristiques de l'identité africaine, l'administrateur ne reconnaît d'autre réalité africaine que les pratiques politiques et sociales, et privilégie donc l'action comme mode de connaissance. En proposant une relecture de ses essais (*Les vrais chefs de l'empire, l'Afrique noire française et son destin*) et de ses romans (*Les paysans noirs, La paix nazaréenne*), Mouralis souligne la permanence, chez l'auteur de Gallimard, d'une problématique de l'Afrique en devenir, "théâtre de transformations" qui auraient pour fin son développement et son intégration dans "un espace-temps franco-africain qui pour Delavignette ne peut être que celui de l'humanité" (p. 75). On pourrait évidemment reprocher à l'écrivain son optimisme naïf, sa vision simpliste de la situation coloniale, et son aveuglement volontaire sur ses réalisations réelles, et l'on pourrait, par ricochet, s'étonner que Bernard Mouralis fasse un portrait si élogieux d'un africaniste en flagrant délit de bonne conscience. Ce ne serait cependant que procès d'intention : ce qui prime chez Delavignette, et ce qui intéresse de fait Mouralis, c'est la perspective universaliste et la logique d'interaction qui en découle, telle qu'elles se manifestent dans la littérature africaine naissante ("promesse d'un singulier dépassement auxquels Noirs

et Blancs sont conviés", ainsi qu'il l'écrira en préface du roman d'Ousmane Socé, *Karim*, ou une fois de plus, dans l'Union française, "République française eurafricaine (...) et régime politique sans précédent dans notre histoire nationale et dans l'histoire universelle" (*L'Afrique noire...*, p. 9). Si Delavignette et Mouralis peuvent sembler nostalgiques, c'est à l'égard d'un espace républicain dont les choix politiques métropolitains et les circonstances historiques (répression, refus d'instituer un véritable Etat de droit dans les territoires d'outre-mer) ont programmé l'échec au moment même où il prenait corps.

C'est précisément ce thème qui fait l'objet du troisième chapitre, sur "l'Algérie de Camus ou la nostalgie de l'espace républicain". S'attaquant au mythe du silence de Camus sur la guerre d'Algérie, ces pages montrent comment l'auteur d'*Actuelles* refuse toute emprise de l'idéologie sur son discours, mais tâche au contraire de "penser les problèmes et les solutions en termes de justice et de droit" (p. 121). La lecture de ces textes permet de mettre en évidence l'attention prêtée par Camus aux problèmes économiques et sociaux, ainsi que son attachement à l'idée républicaine et sa réflexion sur une solution politique de fédération. Mais c'est surtout en étudiant étroitement *Le dernier homme* que Mouralis met au jour "l'intersection entre itinéraire individuel et contexte historique", pour montrer comment s'opère un décentrement de la mémoire "au profit d'un questionnement de type historique qui s'ordonne autour de valeurs universelles (...), celles de la tradition républicaine". Cette étude constitue donc à la fois un écho et un prolongement au livre de Christiane Chaulet-Achour sur *Albert Camus, Alger*.

Le dernier chapitre, intitulé "La République, l'armée et les colonies", s'intéresse, enfin, aux conditions qui ont rendu possibles l'adhésion des Africains à ces mêmes valeurs. L'armée semble être d'abord le vecteur privilégié de transmission d'une idéologie démocratique d'assimilation, avec la promotion d'Africains à des postes d'officiers, sous Faidherbe et Brazza. B. Mouralis note à ce sujet un nouvel exemple d'interaction réciproque, puisqu'on assiste à une certaine africanisation du modèle militaire où, sur l'exemple des troupes noires, la présence des familles de soldats est bien-tôt perçue comme un avantage matériel et moral. Ce chapitre est également l'occasion d'étudier l'équation que postulent certains Africains entre obligation militaire et citoyenneté. A travers les figures emblématiques de Diagne, Clemenceau et Van Vollenhoven, gouverneur général de l'AOF en 1918, B. Mouralis retrouve ainsi l'affrontement entre une logique républicaine d'assimilation et une logique coloniale d'association, avatar de la politique indirecte que mettra en place Lugard dans les colonies britanniques. Enfin, le rôle des Africains dans la lutte contre le nazisme est étudié pour montrer comment la portée universelle de cette lutte a fourni une légitimité supplémentaire au combat contre le colonialisme, qui s'effectue à partir de 1945 au nom des valeurs défendues par les Alliés.

L'ouvrage s'achève sur une superbe conclusion, où Bernard Mouralis

réaffirme puissamment ses convictions, tout en se montrant lucide à l'égard des motivations géopolitiques qui ont pu conduire en France à l'idée fédérale d'Union en 1945-1946, mais aussi à l'égard des ambiguïtés d'une "tradition de l'impérialisme républicain pratiqué à l'époque révolutionnaire avec la création des 'Républiques-sœurs'" (p. 234).

On ne peut finalement rester sourd à son appel à un véritable débat sur la viabilité et "l'avenir de l'idée républicaine", contre "les logiques nationalistes et identitaires" et le "bovarysme" dans lequel l'opinion française est "plongée face à son histoire coloniale". L'enjeu est en effet majeur : si l'universalisme connaît aujourd'hui un certain discrédit, c'est qu'il est souvent défendu en référence au droit naturel qui, comme le rappelait Hegel dans *Les principes de la philosophie du droit*, porte une faiblesse intrinsèque du fait qu'il n'y a pas de droit dans la nature. Le droit naturel n'étant en fait que la projection d'un universel abstrait de nature morale, qui néglige les différences réelles, qu'elles soient culturelles ou sociales, entre les hommes, il ne reste en définitive que ces différences, c'est-à-dire des identités éparses, séparées d'un discours universaliste abstrait qui se plaque par-dessus et ne parvient pas à les transformer. Pour être concret, l'universalisme doit nécessairement prendre une forme politique et non morale, et ne pas s'inscrire seulement dans le droit naturel mais surtout dans le droit positif. Le débat que réclame B. Mouralis, pour être efficace, doit donc selon nous résoudre cette opposition entre, d'un côté, un universalisme abstrait qui "décolle" par rapport aux réalités culturelles et sociales pour finalement laisser subsister les particularismes, et de l'autre, un universalisme concret qui prend les réalisations politiques non pas comme des particularismes mais comme la réalisation des libertés (c'est-à-dire des volontés libres), en optant clairement, à l'instar de B. Mouralis, pour l'universalisme concret. Le droit, pour mériter son nom, doit en effet garantir à tous le même statut, sans discrimination, mais aussi sans privilèges, en bref : sans référence à une quelconque nature.

■ Anthony MANGEON

TOGO

■ TÊKO-AGBO AMBROISE ET AMEGBLEAME SIMON A. (ÉDS.),
LES FEMMES DANS LE PROCESSUS LITTÉRAIRE AU TOGO, PETER LANG, BERNE,
1999, 236P.

Cet ouvrage rassemble les contributions des participants au colloque qui s'est tenu à l'université du Bénin (Lomé-Togo) du 7 au 9 mars 1996 et dont le thème a donné son titre à l'ouvrage.

Les universitaires ont souhaité marquer, par ce travail collectif, la place littéraire des femmes pour ne pas s'en tenir qu'à leur rôle politique et économique, mieux connu.